

RAPPORT ESG ET DROITS HUMAINS – DECEMBRE 2023

OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY¹

Stratégie d'investissement socialement responsable (ISR)



La certification du label ISR français implique une série d'objectifs

- Le fonds est géré avec une intégration ESG et un processus de sélectivité (méthode de sélectivité qui vise à exclure 20% des pires notes de l'univers d'investissement).
- L'analyse ESG du portefeuille portera a minima sur 90% de la part de l'actif net constitué des titres éligibles à cette analyse.
La notation ESG des actifs est basée sur les fournisseurs externes² Sustainalytics, MSCI et ISS.

Univers initial³

Univers : Actions entrant dans la composition des indices Eurostoxx et MSCI EMU

RISQUE ESG GLOBAL

Plus le score est bas, plus le risque est faible

ESG Risque score : Agrégée au niveau du portefeuille, cette mesure est la moyenne pondérée des « ESG Risque scores » (risques « non gérés ») de chaque entreprise du portefeuille. Ces notations varient sur une échelle de 0 à 100, 100 étant le score le plus sévère (risque le plus élevé). Plus le risque est élevé, plus l'entreprise a des risques de subir un impact financier important en lien avec des facteurs ESG. L'évaluation attribuée par Sustainalytics reflète, d'une part le niveau d'exposition de l'entreprise aux risques ESG et, d'autre part sa gestion effective de ces risques. Source : Sustainalytics

	Portefeuille	Couverture*	Univers initial	Couverture*
ESG Risque Score	16.99	100%	18.27	98%

* Taux de couverture (en %) ; défini en divisant le nombre d'émetteurs ayant une donnée par rapport au nombre d'émetteurs au total

Source: Ostrum AM.

¹ SICAV de droit français. Natixis Investment Managers International est la société de gestion du fonds et Ostrum Asset Management le gérant financier par délégation.

² Ostrum AM s'appuie sur des données de fournisseurs tiers. Certaines données peuvent ne pas être disponibles, être partielles ou être issues d'estimations de la part de fournisseurs de données. Par ailleurs, les fournisseurs peuvent, de manière unilatérale procéder à un changement de méthodologie.

³ Univers Initial de titres de la zone Euro. Des informations relatives aux indices MSCI EMU et Eurostoxx sont disponibles respectivement sur www.msci.com et www.stoxx.com. Ces indices suivent la performance des marchés d'actions de la zone euro.

INDICATEURS ESG DH

Le fonds est analysé selon 4 indicateurs ESG DH (Droits Humains) sélectionnés.

Le label ISR V2 implique que le fonds doit obtenir une meilleure valeur que son univers sur 2 des 4 indicateurs E,S,G et DH

Indicateurs retenus :

E : Intensité Carbone – taux de couverture respectivement de 90%

G : Indépendance du Conseil d'Administration – taux de couverture respectivement de 70%

			Fournisseur
Emetteurs	E	Intensité Carbone (TC02e/USD Mln Chiffre d'affaires)	Sustainalytics
	S	Respect des normes internationales du travail	Sustainalytics
	G	Indépendance du Conseil d'Administration	MSCI
	DH	Controverses relatives aux droits de l'homme	Sustainalytics

Plus d'informations ici : <https://www.sustainalytics.com> et <https://www.msci.com>

31.12.2023		Portefeuille		Univers d'investissement initial		
Indicateurs		Valeur	Couverture*	Valeur	Couverture*	
Emetteurs	E	Intensité Carbone (TC02e/M\$ CA)	87.18	99%	120.52	98%
	S	Respect des normes internationales du travail	100%	100%	100%	100%
	G	Indépendance du Conseil d'Administration	86.7%	100%	85.6%	99%
	DH	Controverses relatives aux Droits de l'Homme	0	100%	0	0

* Taux de couverture (en %) ; défini en divisant le nombre d'émetteurs ayant une donnée par rapport au nombre d'émetteurs au total



- Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.llelabelisr.fr. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.
- L'attribution du label et les contrôles ultérieurs sont réalisés par trois organismes d'audit externes, certifiés par le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) : Afnor Certification, EY France et Deloitte.
- Le label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits ISR, tout en garantissant que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité.

ESG Risque Score	Définition	Fournisseur
ESG RISQUE SCORE ('ESG Risk Rating')	<p>Notations Sustainalytics : ESG RISQUE SCORE ('ESG Risk Rating')</p> <p>Les notations de risque ESG s'interprètent comme une mesure du risque non géré par les entreprises et susceptible d'impacter significativement leurs valorisations. Plus la note de risque ESG d'une entreprise est faible, plus le risque global de subir des répercussions financières importantes en raison de facteurs ESG est faible. Les notations des risques ESG de Sustainalytics se composent de trois éléments de base qui contribuent à leur note globale : Les enjeux ESG matériels (ou « MEI » - Material ESG Issues) la gouvernance d'entreprises, et des sujets idiosyncratiques. La notation de risque ESG est constituée des scores de 3 à 9 enjeux ESG matériels (sur un total possible de 20) ainsi que d'un score de gouvernance d'entreprise. Les indicateurs analysés sur ces différents enjeux ESG matériels sont entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les émissions carbone, l'utilisation des ressources telles que l'eau pour le pilier Environnemental, • La gestion du capital humain au travers de plan de formation mis en place par l'entreprise, pour le pilier Social et • La qualité du management, l'intégrité du comité de direction pour la gouvernance des entreprises. <p>Ces scores auront des pondérations différentes en fonction du sous-secteur auquel appartient l'entreprise évaluée, ainsi que de l'exposition au risque spécifique à cette entreprise. De plus, les controverses dans lesquelles une entreprise a été impliquée sont intégrées dans la notation de risque ESG afin de refléter au plus près de la réalité sa performance dans la notation.</p> <p>Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter www.sustainalytics.com/esg-ratings</p>	Sustainalytics

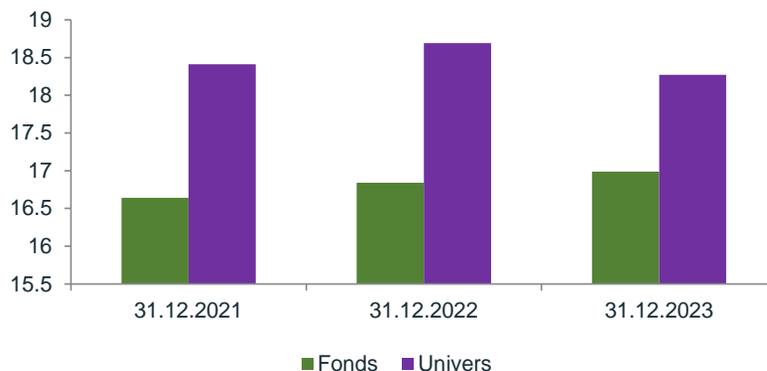
Indicateurs ESG DH	Définitions	Fournisseur
<i>Environnement (E)</i> Intensité Carbone	<p>L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions carbone (scope 1 et scope 2) d'une entreprise (Tonnes CO2e) par ses revenus (Millions \$). Les émissions du scope 3 ne sont pas prises en compte.</p> <p>Agrégée au niveau du portefeuille, cette mesure est la moyenne pondérée des « intensités carbone » des émetteurs du portefeuille.</p> <p><i>Plus la mesure est basse, meilleure est la gestion de l'empreinte carbone</i></p>	Sustainalytics
<i>Social (S)</i> Respect des normes internationales du travail	<p>Respect des normes internationales du travail selon le UNGC(1) : ce facteur indique le pourcentage d'entreprise du portefeuille vs. (Univers initial) qui respectent les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux normes internationales du Travail</p> <p><i>Plus le % est élevé, meilleur est le respect des normes sociales</i></p>	Sustainalytics
<i>Gouvernance (G)</i> Indépendance du Conseil d'Administration	<p>Ce facteur indique le pourcentage de membres du conseil qui satisfont des critères d'indépendance.</p> <p><i>Plus le % est élevé, meilleur est la gouvernance</i></p>	MSCI
<i>Droits Humains (DH)</i> Controverses relatives aux Droits de l'Homme	<p>Respect des Droits de l'Homme selon le UNGC(1) : ce facteur indique le nombre d'entreprise du portefeuille vs. (Univers initial) qui ne respectent les Principes (Principe 1 et Principe 2) directeurs des Nations Unies relatifs aux Droits de l'Homme.</p> <p><i>Plus le nombre est bas, plus le risque d'avoir des controverses est faible</i></p> <p>(1) https://www.globalcompact-france.org/p-28-les-10-principes</p>	Sustainalytics

(1) UNGC : Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies sont dérivés de : la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail , la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption
<https://www.globalcompact-france.org/p-28-les-10-principes>

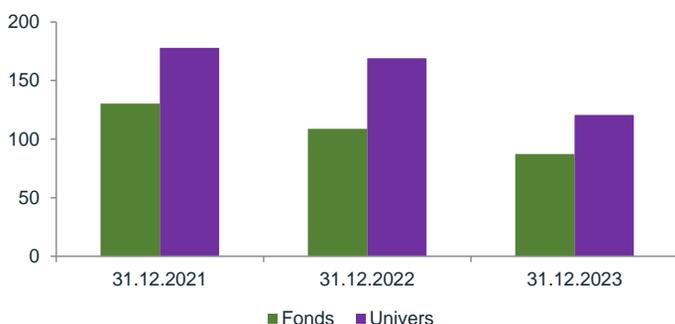
Evolution annuelle des indicateurs ESG DH

Evolution de l'ESG Risque Score

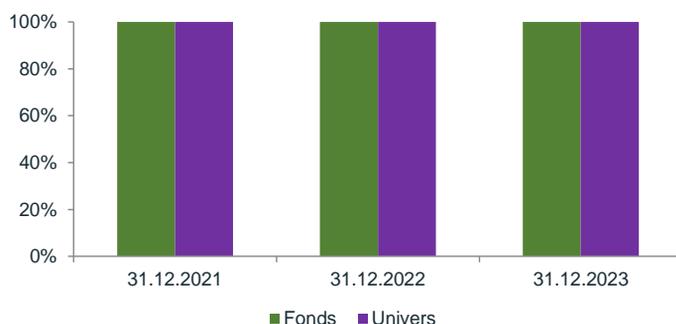
Plus le score est bas, plus le risque est faible



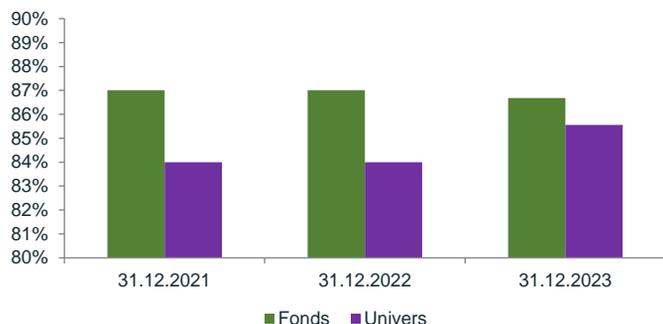
Evolution de l'indicateur E : Intensité Carbone (TC02e/USD Mln Chiffre d'affaire)



Evolution de l'indicateur S : Respect des normes internationales du travail



Evolution de l'indicateur G : Indépendance du Conseil d'Administration



Evolution de l'indicateur DH : Controverses relatives aux Droits de l'Homme

	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
Fonds	0	0	0
Univers	0	0	0

Caractéristiques du fonds

Société de gestion

Société de gestion par délégation

Dépositaire

Nature juridique

UCITS/FIA

Date de création du fonds

Durée d'investissement recommandée

Natixis Investment Managers International

Ostrum Asset Management

Caceis Bank

SICAV de droit français

UCITS

9 avril 1993

5 ans

	Classe d'actions I	Classe d'actions R	Classe d'actions SI
ISIN	FR00140042V9	FR0000003188	FR00140042W7
Devise de comptabilité			EUR
Affectation des résultats	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation
Frais globaux (par an) ⁽¹⁾	0.75%	1.80%	0.45%
Souscription minimum initiale	50 000 EUR	Un dix millième d'action	25 000 000 EUR
Commission de souscription maximum ⁽²⁾	Néant	4%*	Néant
Commission de rachat maximum			Néant
Commission de surperformance, taxes comprises			Néant
Décimalisation en nombre d'action			Un dix-millième
Valorisation			Chaque jour ouvrable en France
Heure de centralisation			J 12h30 (heure de Paris)

Extrait du prospectus de la SICAV. 1. Les « Frais Globaux » représentent la somme des « Frais de Gestion » et des « Frais d'Administration ». Base : Actif net.

2. Non acquis à l'OPCVM. D'autres classes d'actions sont disponibles à la souscription. Pour plus de détails, merci de vous référer au prospectus de la SICAV.

Le fonds est exposé aux risques suivants : perte en capital, gestion discrétionnaire, actions, petites et moyennes capitalisations, modèle, instruments financiers dérivés, contrepartie, taux, change, durabilité.

Pour plus d'informations sur ce fonds, veuillez-vous consulter, sur le site internet de la société de gestion, la documentation réglementaire du fonds.

OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Mentions légales

Ce document est destiné aux clients professionnels et non-professionnels, au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management. Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix, un label ou à une notation d'un OPCVM / FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Le fonds mentionné dans le présent document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et est autorisé à la commercialisation en France, ou est autorisé par la Commission de Surveillance et de Sécurité Financière du Luxembourg (CSSF) et/ou est autorisé à la commercialisation au Luxembourg. Préalablement à tout investissement, il vous appartient de vérifier si le fonds est autorisé à la commercialisation dans les autres pays concernés et si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans ce fonds. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Les caractéristiques, le profil de risque/rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un OPCVM/FIA sont décrits dans le DIC. Le DIC et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Ostrum Asset Management. Le DIC doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Dans l'hypothèse où un OPCVM/FIA fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

La politique de vote par procuration et d'engagement, ainsi que le code de transparence, sont disponibles au lien suivant: www.ostrum.com/fr

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014, en date du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros – 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 – Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Mentions légales

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

En France: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

Pour plus d'informations sur la politique d'investissement du fonds, le dernier code de transparence du fonds est disponible sur le site internet d'Ostrum AM : <https://www.ostrum.com/fr> »